

# Telex syndical

# Cgsp enseignement

ANNEE  
ELECTORALE

## RENOUVELLEMENT DES INSTANCES

Comme les autres secteurs et l'intersectorielle, la CGSP Enseignement doit renouveler prochainement ses instances. Les délégations syndicales, le Bureau Exécutif Régional (BER), le Bureau Exécutif Communautaire (BEC) seront élus selon les procédures statutaires en vigueur. Ces élections se déroulent tous les 4 ans et nous arrivons au terme de cette mandature.

Les différents congrès sectoriels afin d'entériner les nouveaux élus se dérouleront aux dates suivantes :

- 12 mars, congrès provincial
- 14 mars, congrès régional
- 22 mars, congrès wallon
- 12 avril, congrès communautaire

CGSP Enseignement  
18-20, rue Lamir  
7000 Mons  
Tél : 065/39 40 00

Pour le Subventionné:  
Michèle Honoré  
michele.honore@cgsp.be  
Tél: 065/39 40 01

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles:  
Isabelle Nocera  
isabelle.nocera@cgsp.be  
Tél: 065/39 40 02

[www.cgsp-enseignement-mons.be](http://www.cgsp-enseignement-mons.be)

## Renouvellement du Bureau Exécutif Régional (BER)

Notre BER s'est réuni ce 20 novembre 2023 et a arrêté le calendrier des opérations visant à l'élection des instances régionales.

Ces élections porteront d'une part, sur le renouvellement des membres du BER et sur celui des Secrétaires Permanents et, d'autre part, sur les délégués, Cocoba, Copaloc et établissements. Elles ont lieu tous les 4 ans, et ce, la même année que le congrès du secteur.

### Missions du BER

Les membres du BER se chargent de l'examen de toute question syndicale, de désigner les membres dans les diverses instances sectorielles, intersectorielles ou interprofessionnelles sur le plan fédéral, communautaire et wallon. Ils sont chargés également de constituer des commissions techniques, de les convoquer et d'en examiner les rapports.

### Composition du BER

Selon le ROI, approuvé en AG du 5 octobre 2015, le BER se compose de 15 membres dont 3 maximum ne sont plus en activité de service.

Le BER actuel est constitué de :

Besanger Françoise, Carlier François-Laurent, Crispeels Philippe, Delaunois Jean-Luc, Deneubourg Roxane, Godfrinne Sophie, Jonas Philippe, Honoré Michèle, Honoré Patrick, Horlin Stéphane, Nocera Isabelle et Vandenvinne Serge



Editeurs responsables : Michèle Honoré et Isabelle Nocera

## APPEL A CANDIDATS :

- ✓ En qualité de membres du BER

### Conditions pour être candidat :

- Être affilié, à la date des élections, depuis au moins 5 ans sans interruption à l'organisation syndicale, dont 2 ans au moins au secteur régional ;
- Être en règle de cotisations pour toutes les fonctions exercées dans l'enseignement.

### Incompatibilités :

- Les mandataires politiques ;
- Les titulaires d'une mission au sein d'un cabinet ministériel fédéral, communautaire ou régional ;
- Les permanents politiques rémunérés par un parti politique.

### Dossiers de candidature

Les candidats au BER feront état dans leur acte de candidature de :

1. Nom, adresse, âge, date et nature du diplôme, ancienneté d'affiliation au secteur ;
2. Situation professionnelle :
  - niveau d'enseignement, établissement, nature du PO,
  - nature de la fonction exercée (recrutement, sélection, ...),
  - situation administrative (temporaire, définitif, stagiaire) ;
3. Responsabilités syndicales (maximum de détails).

### Délais et transmission

Les candidatures doivent impérativement parvenir à la Régionale entre **le lundi 08/01/2024 et le lundi 19/01/2024 inclus**.

- Par courrier, **cachet de la poste faisant foi**, à :  
Michèle Honoré **et** Isabelle Nocera au 18-20 rue Lamir, 7000 Mons.
- **Ou** par dépôt au secrétariat administratif de la CGSP (accueil du niveau 0) avec accusé de réception.
- **Ou** par courriel à [michele.honore@cgsp.be](mailto:michele.honore@cgsp.be) **et** [isabelle.nocera@cgsp.be](mailto:isabelle.nocera@cgsp.be)



Editeurs responsables : Michèle Honoré et Isabelle Nocera

- ✓ **En qualité de Secrétaires Permanents**

### **Missions des Secrétaires Permanents**

*Elus parmi les membres du BER après l'élection de ceux-ci, les SR sont chargés de diverses fonctions, en collaboration avec le BER selon les impératifs de la vie syndicale, telles que l'exécution du travail syndical entre deux BER, la coordination entre les diverses instances régionales, fédérales ou communautaires, la gestion matérielle de la Régionale, l'organisation des permanences et la gestion des dossiers individuels, l'organisation de la bourse du travail, la représentation de la Régionale dans les différentes instances, la détermination des attributions et tâches dévolues aux détachés, la transmission de la documentation vers les sections locales ou d'établissements et l'exécution des tâches qui leur sont confiées par les assemblées générales, le BER et le Congrès régional extraordinaire.*

*Le ROI détaillant chacune de ces fonctions est bien sûr disponible auprès du secteur régional.*

*Les élections des Secrétaires Permanents se déroulent en trois phases :*

- ✓ Appel aux candidats (voir ci-dessus)
- ✓ Election des 15 membres du BER
- ✓ Prise d'acte des candidatures aux postes de Secrétaires Permanents par les membres élus du BER dès leur mise en place, les Secrétaires Permanents devant eux-mêmes être élus parmi ces derniers.

### **Conditions pour être candidat**

*En application de l'article 15§3 du ROI, pour prétendre au poste de Secrétaire Permanent, il faut :*

- Être élu parmi les membres du BER ;
- Être affilié sans interruption à l'organisation syndicale depuis au moins 8 ans dont 4 comme membre élu du BER, à la date des élections.

### **Incompatibilité**

*Nul ne peut (re)présenter sa candidature si :*

- Il atteint l'âge de 62 ans et qu'il réunit les conditions nécessaires pour être admis à la retraite à la date du Congrès ;
- Il ne bénéficie pas d'une nomination complète ;
- Il n'est pas en activité de service.



Editeurs responsables : Michèle Honoré et Isabelle Nocera

*A défaut de pouvoir enregistrer une candidature remplissant toutes les conditions requises, le candidat devra pouvoir justifier de responsabilités syndicales telles que délégué d'établissement et/ou membre d'une instance de la CGSP Enseignement pendant au moins 4 ans.*

**Pour information**

Les élections des membres du BER se dérouleront en 4 phases :

1. Appel aux candidats du lundi 08/01/24 au lundi 19/01/24
2. Examen des candidatures par un BER exceptionnel le jeudi 25/01/24
3. Election des 15 membres du BER  
Dans le cas où il y a plus de candidatures recevables que de postes à pourvoir, élection via le système habituel de « double enveloppe » du jeudi 01/02/24 au jeudi 15/02/24 inclus
4. Dépouillement le mardi 20/02/24
5. Congrès sectoriel régional le jeudi 14/03/24



Editeurs responsables : Michèle Honoré et Isabelle Nocera

## Renouvellement des délégations syndicales

Dans les établissements scolaires et les CPMS officiels, la délégation syndicale peut comporter un maximum de 3 membres du personnel. Si certains établissements ne disposent pas d'une délégation syndicale, soyez conscients de son importance et présentez-vous ! En effet, ce rôle de délégué vous permettrait de soutenir vos affiliés, de discuter des conditions de travail, de bien-être au travail, des questions de sécurité et d'hygiène, ... comme le précise la Charte des délégués mise au point au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Pour être délégué, il faut être affilié à l'organisation syndicale depuis au moins un an et être membre de la Régionale au moment des élections.

**Attention** : les **délégués actuels** (établissements, Copaloc et Cocoba) **sont sortants et rééligibles**. Ils doivent également poser leur candidature afin de pouvoir être reconduits dans leur mandat.

Les élections des délégués se dérouleront en 3 phases :

1. Appel aux candidats du lundi 08/01/24 au lundi 19/01/24 inclus
2. Examen des candidatures par les Secrétaires régionales lors de la semaine du 22/01/24
3. Election des délégués du jeudi 01/02/24 au jeudi 15/02/24 inclus via le système de « double » enveloppe »

La liste des candidats et le rappel des modalités de vote seront portés à votre connaissance après vérification des candidatures.

### Pour l'enseignement subventionné :

La candidature doit être adressée à [michele.honore@cgsp.be](mailto:michele.honore@cgsp.be) avec pour objet « *Candidature délégué officiel subventionné* » ou à Michèle Honoré au 18/20 rue Lamir, 7000 Mons.

Rappel des P.O. de Mons-Borinage : Boussu-Hornu, Colfontaine, Dour, Frameries, Hensies, les Honnelles, Jurbise, Lens, Mons, Quaregnon, Quiévrain, Saint-Ghislain, ainsi que la Province du Hainaut.

Etre délégué d'établissement n'implique pas automatiquement le fait de siéger au sein des COPALOC (COMmission PARitaire LOCALE).

### Pour le réseau WBE :

Pour chaque établissement scolaire, la « *Candidature délégué WBE* » doit être adressée à [isabelle.nocera@cgsp.be](mailto:isabelle.nocera@cgsp.be) ou à Isabelle Nocera, 18/20 rue Lamir, 7000 Mons.

Les délégués siègent en COCOBA (COMité de CONcertation de BAse) et sont le relais des membres du personnel face à l'autorité.

Ils reportent l'avis de la base concernant le fonctionnement de l'établissement, la répartition du NTPP, le choix des grilles...



Editeurs responsables : Michèle Honoré et Isabelle Nocera